

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2025)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012025 et clos le 31122025		Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SARL A LA BELLE EPOQUE			
SIRET 92014371600016			
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
9 Rue de Grelot			
88130 SOCOURT			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
Bar Epicerie			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	
		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	
		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	
		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	
		Autres dispositifs ☐	
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ACD SUITE EXPERT	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
FABIEN LELU EXPERTISE 7 Avenue Gambetta 88000 EPINAL Tél : 06.86.28.82.69			
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cochez la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 21022025 Lieu : SOCOURT	
		Qualité et nom du signataire : ASSOCIEE GERANTE	
		Signature : ROBINOT CHARLENE	
N° d'agrément :			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐		prestataire :	

Certifié Conforme à l'original

Robilot

CR

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)
		(f)
		(g)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

H	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS
---	--

[illegible]

CR

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL A LA BELLE EPOQUE
31122025

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

CR

Désignation de l'entreprise		SARL A LA BELLE EPOQUE										9 Rue de Grelot		Néant ☐					
Adresse de l'entreprise		88130 SOCOURT										Durée de l'exercice en nombre de mois *		12					
SIRET		9 2 0 1 4 3 7 1 6 0 0 0 1 6										Durée de l'exercice précédent *		12					
												Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le					
												31122025		31122024					
ACTIF												Brut		Amortissements-Provisions		Net		Net	
												1		2		3		4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobiliations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012															
		014		016															
		028		030														3 657	
		040		042															
		044		048														3 657	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050		052															
		060		062														2 366	
	064		066																
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070														997	
		072	1 207	074								1 207						992	
	080		082																
	084		086														3 427		
	092		094																
	096	1 207	098								1 207						7 783		
	110	1 207	112								1 207						11 439		
PASSIF												Exercice N NET		Exercice N-1 NET					
												1		2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000														1 000	
	Ecarts de réévaluation	124																	
	Réserve légale	126		100														100	
	Réserves réglementées*	130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		7 066														7 066	
	Report à nouveau	134		(7 440)															
	Résultat de l'exercice	136																(3 432)	
	Subventions d'investissement	137																	
	Provisions réglementées	140																	
Total I												142	726		4 733				
Provisions pour risques et charges												Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156																	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166																1 428	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172																261	
	Comptes courants d'associés	173		482														5 017	
	Autres dettes	175																	
	Produits constatés d'avance	174																	
Total III												176	482		6 706				
Total général (I + II + III)												180	1 207		11 439				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193																	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197																	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		1 207															
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195																	
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																	
	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																2 783	

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A LA BELLE EPOQUE		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122025	Exercice N-1 clos le 31122024	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	55 103	
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	214		
			217	218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	1		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	55 104	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	30 269	
	Variation de stock (marchandises) *			236	1 668	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	84	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	10 648	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	667	
	Rémunérations du personnel *			250	7 500	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	7 069	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	631	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	58 536
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(3 432)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(3 432)
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330		
	écart de valeurs liquidatives sur OPC *		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986				
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345				
	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987				
	Zones de reconstruction de la défense (44. terdecies)	127				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	655				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647				
dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit	346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		
Déficits	Bénéfice col. 1			354		
	Déficit col. 2					
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables : 3.432 dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

CR

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2025

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 404	442		444	1 404	446					
	Installations générales agencements divers	450	3 492	452		454	3 492	456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	4 896	492		494	4 896	496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	343	532	17	534	360	536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	896	542	36	544	932	546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	1 239	572	53	574	1 291	576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail				
	6	7	8	9	10					

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1										
2										
3										
4										
5	4 896	1 291	3 604	2 783	(821)					
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	4 896 580	1 291 582	3 604 584	2 783 586	(821) 581		587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	(821) 585		597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

CR

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A LA BELLE EPOQUE**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982 3 432
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984 3 432
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870 3 432

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 914
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 605
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CR